

Pathologies et sinistres dans les constructions bois

Pathologies fréquentes dans les constructions bois

Le bois, matériau noble et écologique, n'est pas exempt de pathologies. Parmi les plus courantes, on retrouve :

- **Les champignons lignivores** : mэрule, coniophore, etc., qui fragilisent la structure du bois en se nourrissant de sa cellulose.
- **Les insectes xylophages** : termites, vrillettes, etc., qui creusent des galeries dans le bois, altérant sa solidité.
- **L'humidité** : facteur aggravant favorisant le développement des champignons et insectes, pouvant également entraîner des déformations du bois.
- Le **sous-dimensionnement** : une charpente ou un plancher mal dimensionné peuvent ne pas supporter les charges attendues, ce qui peut conduire à des déformations, voire à des effondrements.
- Les défauts de **mise en œuvre** : erreurs de pose, mauvaise qualité du bois ou des fixations, absence de traitement protecteur... ces défauts peuvent fragiliser la structure et accélérer l'apparition d'autres pathologies.

Sinistres dus aux termites : des chiffres alarmants

Les termites, insectes redoutables pour les constructions bois, sont responsables de dégâts considérables. En France, selon les estimations du Centre National d'Information sur les Termites (CNIT), les termites causent chaque année entre 500 et 800 millions d'euros de dommages. Cela représente environ 5% du volume total des sinistres enregistrés dans le pays (chiffres 2022).

IDEBAT à vos côtés pour faire face aux sinistres

Face à un sinistre dans votre construction bois, IDEBAT vous propose son expertise pour :

- **Diagnostiquer la pathologie** : identifier l'origine précise du problème et son étendue.
- **Mettre en œuvre des solutions curatives** : proposer des traitements adaptés pour éliminer les agents pathogènes et restaurer la solidité de la structure.
- **Prévenir de futures attaques** : préconiser des mesures préventives pour limiter les risques de récurrence.

En cas de sinistre, n'attendez pas !

Un sinistre dans une construction bois ne doit pas être pris à la légère. Contactez IDEBAT dès les premiers signes de dégradation pour limiter les dégâts et garantir la sécurité de votre bien immobilier.

